



LA SALETTE - 4e 3e

18 au 21 avril 2023

A retourner avant le 30 mars 2023

à votre aumônerie

Pèlerinage organisé par le

SERVICE DE PASTORALE DES JEUNES

pastojeunes@eveche-dijon.com

Avec le concours du Service Diocésain des Pèlerinages

● PARENT ou TUTEUR

NOM :

Prénom :

Mail :

Téléphone portable :

Autorise mon enfant (ci-dessous) à participer au pèlerinage à La Salette.

● JEUNE

NOM :

Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

Collège :

Aumônerie :

Adresse :

Code postal : Ville :

● AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).

J'autorise le Service de Pastorale des Jeunes à utiliser les données ci-dessus aux fins de recevoir des informations et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : OUI NON

J'autorise mon enfant à être pris en photo ou apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon (site internet diocésain, mensuel Eglise en Côte d'Or, page Facebook du diocèse, compte Instagram du diocèse), ainsi que sur le site du service de Pastorale des Jeunes : OUI NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique,

● TARIF, ANNULATION, ASSURANCE

TARIF DU PÈLERINAGE : 170 €

A l'inscription :

170 € par personne. Chèque à libeller à l'ordre de AD PASTORALE DES JEUNES.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

ASSURANCES (MULTIRISQUE-RAPATRIEMENT) : EST DÉJÀ INCLUSE. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Assurance fournie par le SERVICE DES PELERINAGES DE DIJON - 9bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON - Tél. 03.80.63.14.65 - pelerinages@eveche-dijon.com
www.pelerinages-dijon.cef.fr - Immatriculation ATOUT France : IM021100010 - SIRET Diocèse de Dijon 778 214 395 00015 - Responsabilité civile professionnelle : MSC n° 000010610584904 - Garantie financière : Groupama n° 4000716001

RÉVISION DU PRIX :

Ce prix a été calculé sur la base de 40 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 15/01/2023. Le prix pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat, Part des achats en Devises et taux de référence. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PÈLERIN POUR RAISON DE FORCE MAJEURE (lettre recommandée adressée au service de pastorale des jeunes avec pièces justificatives) :

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne sur le prix total du pèlerinage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage) : il sera retenu le 100 € sauf si l'annulation a lieu plus de 15 jours avant le départ (50 €)

ANNULATION PAR LE SERVICE DE PASTORALE DES JEUNES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 25 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

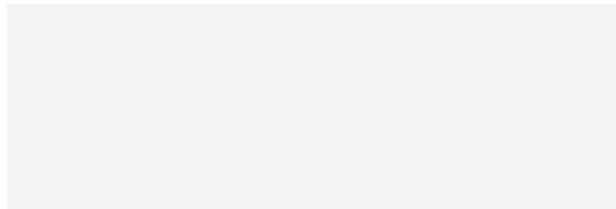


Je soussigné (nom, prénom) : _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné (prénom et nom) : _____, titulaire de l'autorité parentale, déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : _____, le ____ / ____ / ____

Signature (lu et approuvé, bon pour accord) du pèlerin :



Jean-Christophe GARANDEAU
Directeur diocésain des pèlerinages

Oscar RUIZ
Délégué épiscopal à la Pastorale des Jeunes

Pour inscrire votre enfant, donner à l'aumônerie :

- 1/ Le présent bulletin d'inscription
- 2/ Un chèque de 170 € à l'ordre de « AD Pastorale des jeunes »
- 3/ la fiche sanitaire de liaison